

La mémoire féconde l'avenir. Genèse du patrimoine immatériel *in situ*

Memory as a foundation for the future. The in situ origins of intangible culture

Cyril Simard

Volume 18, 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1072905ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1072905ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)

1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

The year 2020 marks the 20th anniversary of the Arpin Report on Québec heritage, which proposed a new definition embracing the notion of intangible culture. We deal here with the reflections expressed at that time by members of the Société québécoise d'ethnologie and the Québec Ministry of Culture, while commenting specifically on the birth of the notion of ethnomuseology, a concept that is closely tied to efforts to develop intangible culture *in situ*.

Cite this article

Simard, C. (2020). La mémoire féconde l'avenir. Genèse du patrimoine immatériel *in situ*. *Rabaska*, 18, 129–133. <https://doi.org/10.7202/1072905ar>

Terrains

La mémoire féconde l'avenir. Genèse du patrimoine immatériel *in situ*

CYRIL SIMARD

membre fondateur de la Société des Économusées

*« Dans ce vaste élan où l'action doit être la sœur du rêve,
de nouvelles entreprises s'appuyant sur nos acquis
doivent encourager la volonté de créer de nouvelles traditions. »*

Auteur inconnu

Le patrimoine immatériel au Québec

L'année 2020 souligne le 20^e anniversaire du rapport Arpin présenté en 2000 à la ministre de la Culture, Agrès Maltais, qui confirmait la reconnaissance du patrimoine immatériel dans la définition de « patrimoine ». Rappelons que c'était trois ans avant l'adoption par l'UNESCO de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003). Si, pour des raisons obscures, le Canada demeure un des seuls pays à ne pas avoir signé cette convention, le gouvernement du Québec reconnaît la convention de l'UNESCO dans la loi sur le patrimoine culturel (2011) en accordant une place importante au patrimoine immatériel.

Vingt ans plus tard, il m'a semblé tout aussi important de reprendre le récit des premières actions de l'État qui ont contribué à la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel *in situ* au Québec. Ce rappel historique a été possible dans la mesure où j'ai été un des hauts fonctionnaires au ministère de la Culture, et président de la Commission des biens culturels, à participer aux premières réflexions sur le patrimoine immatériel.

En 1987, le ministère des Affaires culturelles (MAC) du Québec publiait, sous la direction de l'ethnologue Bernard Genest, un ouvrage synthèse sur le rôle de l'ethnologie comme discipline au Québec. Bien documenté, on y trace l'histoire de la recherche sur la culture matérielle et immatérielle. On utilisait alors l'expression, inspirée de l'ethnologue français André Leroi-Gourhan, « le geste et la parole ». L'auteur de ce rapport, Yves Bergeron, présente les figures marquantes de l'ethnologie qui, tout au long de leur carrière, ont

associé patrimoine matériel et patrimoine immatériel : Marius Barbeau, Luc Lacourcière, Robert-Lionel Séguin, Jean Simard, Jean Du Berger, Conrad Laforte et Jean-Claude Dupont. Le rapport fait également état de la recherche sur des cas exemplaires de mise en valeur du patrimoine dont le cimetière de l'église anglicane de Spingbrook et la fromagerie Perron à Saint-Prime qui deviendra plus tard un écomusée¹. Ce bilan rendait compte d'une discipline qui avait précédé au Québec l'enseignement et la recherche en muséologie et patrimoine. Il est intéressant de constater que la parution de ce rapport coïncide avec la création en 1987 par l'UQAM et l'Université de Montréal de la maîtrise professionnelle en muséologie qui sera suivie par le diplôme d'études supérieures spécialisées en muséologie (DÉSS) à l'Université Laval en 1988.

Le concept d'écomuséologie

En 1988, la Commission des biens culturels (CBC)² décide d'expérimenter le concept d'*écomuséologie appliquée* développé dans la thèse de doctorat en ethnologie que j'ai soutenue à l'Université Laval en 1986³. La Commission des biens culturels du Québec a donc permis d'approfondir la légitimité et la portée du concept sur le plan national. L'objectif de cette approche consistait à développer une façon nouvelle de rendre vivant le patrimoine ethnologique immatériel en le rendant accessible à un large public *in situ*.

Inspirée à la fois par la thèse de doctorat portant sur le concept de l'écomuséologie et l'ouverture du premier écomusée en 1988 à la Papeterie Saint-Gilles en Charlevoix, la Commission des biens culturels décide d'entreprendre des études nécessaires pour en évaluer la valeur patrimoniale et son application pratique et mettre en valeur *in situ* les artisans porteurs de traditions et leur métier.

En mars 1989, une première synthèse est commandée à l'ethnologue Lise Fournier afin d'analyser les principaux intervenants dans le domaine de l'ethnologie d'ici et à l'étranger. À la suite de ce rapport, la CBC forme le 14 juin 1990 un groupe de travail et en avise la Ministre en vertu de la loi sur les biens culturels. Le groupe est formé des spécialistes suivants : Cyril Simard (président), Lise Fournier (agente culturelle et ethnologue), Jean Simard (professeur à l'Université Laval), Yvon Fortin (comptable agréé chez Caron Bélanger Ernst & Young), Paul A. Fortin (pdg de la Fondation de l'entrepreneurship) et Bernard Genest (agent culturel au MAC)⁴. Le

1. Yves Bergeron, *L'Ethnologie au Québec*, Ministère des Affaires culturelles, 1987, 64 p.

2. J'ai été président de la CBC de 1988 à 1997.

3. Cyril Simard, « L'Écomuséologie ou essai d'ethnologie appliquée », thèse de doctorat, Université Laval, 1986, XLIII-449 p. III., cartes, plans, portr. L'auteur en donna une édition partielle : *L'Écomuséologie : comment rentabiliser une entreprise culturelle* [Préface de Lise Bissonnette], Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, 170 p.

4. Procès-verbal de la réunion du groupe de travail du 15 août 1990 – Situation présente -

15 août 1990, le groupe de travail présente son premier mémoire appuyé par un dossier d'information concernant l'économuséologie. Lors de la séance du 4 septembre, le groupe de travail et la CBC approuvent l'idée de réaliser quatre expériences pilotes avec un tableau des projets potentiels⁵.

Quelques semaines plus tard, le groupe de travail dépose le rapport final intitulé « Économuséologie – patrimoine ethnologique » (19 septembre 1990) à la Commission des biens culturels qui l'adopte à l'unanimité le 22 septembre 1990⁶.

Les cinq recommandations principales qui sont alors approuvées méritent d'être transcrites intégralement :

[1] Que le M.A.C. [désormais MAC] étudie l'approche de l'entrepreneurship culturel dans sa volonté de mettre en valeur le patrimoine ethnologique, intégrant dans son action les différents partenaires gouvernementaux et privés.

[2] Que le MAC entreprenne des projets-pilotes d'économusées afin de préciser et renforcer le concept par des analyses concrètes sur le terrain et mener à l'établissement d'une orientation globale dans une prochaine étape.

[3] Que le MAC prenne en considération la suggestion du groupe de travail de privilégier parmi la liste, l'étude de quatre projets, selon l'approche « Marketing » : à la place Royale, à Québec (économusée du verre), dans Charlevoix (économusée de la Rive⁷ et économusée des santons) et au Lac-Saint-Jean (économusée du cheddar).

[4] Que le MAC assure le suivi des projets pilotes pour que l'autofinancement du fonctionnement soit une réalité après les trois années du début de l'implantation des projets.

[5] Que le MAC s'assure que les cellules de départ formeront un réseau privé spécifique pour veiller à la promotion et au développement du concept d'économuséologie. La commission tient à préciser toutefois que son opinion n'est pas engagée pour toutes les autres demandes d'avis concernant ces dits projets lors d'étapes subséquentes ou de toute autre proposition d'économusée à venir.

La réponse positive du ministère des Affaires culturelles vient de la sous-ministre adjointe Michèle Courchesne qui, au cours des expériences pilotes, a encouragé leur mise en œuvre.

La Papeterie Saint-Gilles était déjà transformée en économusée du papier et ouverte au public depuis le 19 octobre 1988. Dès lors, elle devient la référence avec les *six composantes* du concept Économusée : un lieu pour

mandat – objectifs.

5. Procès-verbal, groupe de travail, 19 septembre 1990.

6. Résolution adoptée par la CBC lors de la 42^e réunion tenue le 22 septembre 1990 – mémoire joint. Économuséologie – patrimoine ethnologique, 28 p.

7. Il s'agit du Musée maritime de Charlevoix

l'accueil des visiteurs par l'artisan, un *atelier* de fabrication, une collection d'*artéfacts anciens* et une collection d'*œuvres contemporaines* en relation avec le métier, un *centre de documentation et d'archives*, et une *galerie-boutique* où on peut acquérir les œuvres de l'artisan.

Le 5 mai 1992 naissait la Société des écomusées du Québec⁸, un organisme sans but lucratif indépendant qui se donnait pour mission de perpétuer le travail entrepris⁹. La nouvelle fondation se présente avec son logo lors de la conférence de l'ICOM tenue à Québec le 19 septembre 1992 et profite de cette représentation internationale pour lancer l'ouvrage *Patrimoine muséologique au Québec, Repères chronologiques*¹⁰ offert aux congressistes par la ministre de la Culture et des communications, M^{me} Liza Frulla-Hébert.

Trois piliers du développement durable

En constante expansion, La *Société des écomusées du Québec* devient en 2010 la *Société du réseau Écomusée*. Fidèle à sa mission, elle contribue depuis sa création, selon les trois piliers du développement durable, à transmettre un patrimoine immatériel vivant qui s'adapte au présent dans les domaines suivants qui lui confèrent son originalité et sa différenciation. Il s'agit d'abord du pilier de la *croissance économique* qui a pour objectif de favoriser le développement d'entrepreneurs (chef de file en région) ; de conscientiser l'acheteur vis-à-vis des produits locaux ; de stabiliser l'emploi en région et d'exporter la « marque » à l'étranger. Le deuxième pilier concerne la *cohérence sociale*. Il vise à sauvegarder les métiers et savoir-faire traditionnels en s'adaptant à la demande ; à favoriser la culture identitaire régionale ; à décroïsonner *in situ* ; tout en favorisant la démocratisation des savoirs par la démonstration de « la traçabilité des produits » et en créant des pôles d'excellence et la fierté d'appartenance. Le troisième pilier est centré sur l'*équilibre environnemental* puisqu'il vise à réduire la distance entre l'acheteur et le créateur ; à privilégier la production locale et l'utilisation de matériaux locaux ; à utiliser l'expertise et les ressources locales de la main-d'œuvre ; et à adhérer à une charte des valeurs fondée sur l'authenticité, l'identité et l'intégrité.

* * *

Il me semble important de rappeler le rôle joué par les ethnologues dans la reconnaissance du patrimoine immatériel au Québec. Je pense

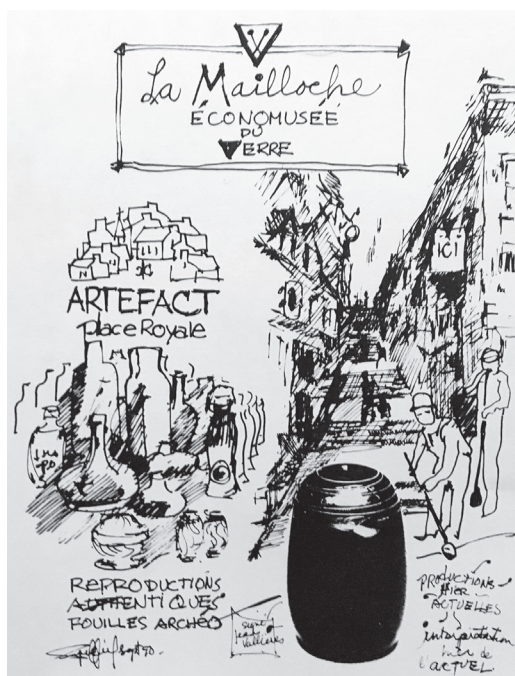
8. La Société des écomusées du Québec – Lettre patentes au libro C-1390 folio 15.

9. Signataires : Cyril Simard, architecte et ethnologue ; Yvon Fortin, comptable agréé chez Ernst & Young ; P.A. Fortin, pdg de la Fondation de l'entrepreneurship ; Jean Simard, ethnologue et professeur à l'Université Laval ; et Pierre-Paul Côté, notaire chez Côté Taschereau Wright Robitaille.

10. Commission des biens culturels du Québec, *Patrimoine muséologique au Québec, Repères chronologiques*, 1992, 113 p.

notamment au rapport de Sophie-Laurence Lamontagne et Bernard Genest sur *Le Patrimoine immatériel*¹¹ en 1992 et à la publication de Bernard Genest et Camille Lapointe, *Le Patrimoine culturel immatériel* diffusée par le ministère de la Culture en 2004¹². Rappelons que le groupe de travail sur le patrimoine immatériel de 2004 rassemblait aussi plusieurs ethnologues dont Bernard Genest, Camille Lapointe, Louise Décarie, Hélène Michaud, et René Bouchard.

Si la mémoire féconde l'avenir, elle nourrit également. Vingt ans après le rapport Arpin et près de dix ans après l'adoption de la nouvelle loi sur le patrimoine qui accorde une place importante au patrimoine immatériel, il m'a semblé essentiel de revenir sur les actions qui ont précédé la reconnaissance officielle du patrimoine immatériel. À cet égard, j'éprouve une légitime fierté d'avoir contribué tout au long de ma carrière à faire reconnaître le patrimoine immatériel comme composante fondamentale du patrimoine.



La Mailloche. Économusée du verre

Atelier animé par Jean Vallières, un des premiers artisans du verre au Québec
Place royale, Québec

Esquisse de présentation par Cyril Simard, 1990

11. Sophie-Laurence Lamontagne et Bernard Genest (dir.), *Le Patrimoine immatériel : méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la culture et des communications, 1992, 132 p.

12. Bernard Genest et Camille Lapointe, *Le Patrimoine culturel immatériel : un capital social et économique*, Québec, Culture et communications Québec, 2004, 77 p.